

## Présentation

À la session 2007, 2 582 postes ont été offerts aux différents concours externes et internes de recrutement des personnels ATSS en France métropolitaine et dans les DOM. Ces postes sont principalement affectés dans la filière administrative (61,1 %) et la filière sociale et de santé (31,2 %) ; la filière laboratoire ne représente que 7,7 % des postes. 2 476 candidats ont été reçus sur les listes principales contre 2 416 en 2006, soit une hausse de 2,5 %, à rapprocher de celle des postes (+ 2,6 %). La majorité des recrutements s'est effectuée par la voie des concours externes : 52,9 % des admissions résultent des concours externes et 47,1 % des concours internes. Tous concours confondus, 95,9 % des postes ont été pourvus en 2007 (96 % en 2006).

Si les nombres de postes (- 6,7 %) et d'admis (- 7,4 %) fléchissent aux concours externes, ils augmentent respectivement de 16,1 % et de 16,5 % aux concours internes. Par ailleurs, si les candidats présents sont plus nombreux aux concours internes qu'en 2006 (+ 8,1 %), leur nombre enregistre une baisse importante de 21 % aux concours externes. Ces évolutions entraînent de meilleurs taux de réussite. Aux concours externes, le taux de réussite global passe de 4,6 % en 2006 à 5,4 % en 2007, mais il varie fortement selon les concours et les filières. Le taux le plus faible s'établit aux concours externes de personnels administratifs (3 %) et le plus élevé aux concours externes de personnels médico-sociaux (28,2 %). Le taux de réussite aux concours internes, identique à celui des concours externes, s'établit à 5,4 % au lieu de 5 % en 2006. Dans la filière sociale et de santé, 46,1 % des présents à ces concours ont été admis contre 4,7 % dans la filière administrative. Les admis de la filière administrative représentent 81,6 % des lauréats aux concours internes, contre 47,8 % aux concours externes. Tous concours externes confondus, le taux de couverture passe de 95,4 % à 94,7 % : les filières administrative et laboratoire présentent les taux les plus importants, respectivement 100 % et 95,7 %. Le taux de couverture est légèrement plus élevé aux concours internes (97,2 % contre 96,9 % en 2006) que le taux global, tous concours ATSS réunis (95,9 %).

Dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, 12 candidats sont admis pour 275 inscrits et 174 présents. L'ensemble des admissions s'est effectué par la voie des concours internes. Le taux de réussite s'établit à 7,6 % aux concours internes (7,1 % en 2006).

## Définitions

■ **Le recrutement des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)** s'opère selon deux modalités : les concours sont organisés au niveau national pour les corps de catégorie A (AAENES, CASU, médecins et conseillers techniques de service social), ainsi que pour les techniciens de laboratoire ; pour les autres corps, les concours sont organisés par les services déconcentrés.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le recrutement des personnels des corps de la filière ouvrière et technique, soit les techniciens de l'Éducation nationale et les adjoints techniques des établissements d'enseignement (maîtres ouvriers, ouvriers professionnels, ouvriers d'entretien et d'accueil), appelés à être affectés dans des collèges et des lycées, s'effectue à l'initiative des collectivités territoriales (loi 2004-809 du 13 août 2004).

■ **AAENES.** Attaché d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Le nouveau corps des AAENES est créé par les décrets n° 2006-1732 du 23 décembre 2006 et n° 2005-1215 du 26 septembre 2005.

■ **SASU, CASU.** Respectivement secrétaire et conseiller d'administration scolaire et universitaire.

■ **Adjoint administratif.** Le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 crée un nouveau corps d'adjoint administratif.

■ **Inscrits.** Candidats remplissant les conditions de recevabilité des concours de recrutement concernés.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours.

■ **Admissibles.** Candidats inscrits autorisés à passer l'(les) épreuve(s) orale(s). Il n'y a pas de phase d'admissibilité pour le premier concours (externe) de médecin, le second concours (interne) de médecin, les concours externe et interne d'assistant(e) de service social.

■ **Taux de couverture.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

## → Pour en savoir plus

Sources : Système d'information OCEAN, DEPP. Direction générale des ressources humaines. Direction de l'encadrement.

## [1] Concours des personnels ATSS - session 2007 (France métropolitaine + DOM)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis-sibles	Admis (1)	Postes	Inscrits	Présents	Admis-sibles	Admis (1)
AAENES (2)	-	-	-	-	-	50	4 550	2 853	192	50
SASU	233	13 984	8 839	850	233	344	9 145	7 193	1 234	344
CASU (3)	-	-	-	-	-	80	582	421	135	80
Adjoint administratif de 1 <sup>re</sup> classe	393	15 555	11 718	1 306	393	477	11 239	9 689	1 641	477
<b>Total filière administrative</b>	<b>626</b>	<b>29 539</b>	<b>20 557</b>	<b>2 156</b>	<b>626</b>	<b>951</b>	<b>25 516</b>	<b>20 156</b>	<b>3 202</b>	<b>951</b>
Médecin de l'Éducation nationale	31	151	99	nc	31	63	124	89	nc	63
Conseiller technique de service social (3)	-	-	-	-	-	40	147	133	76	39
Assistant(e) de service social	72	394	328	nc	74	36	10	8	nc	4
Infirmier(e) (4)	563	2 040	1 688	1 004	492	-	-	-	-	-
<b>Total filière sociale et de santé</b>	<b>666</b>	<b>2 585</b>	<b>2 115</b>	<b>1 004</b>	<b>597</b>	<b>139</b>	<b>281</b>	<b>230</b>	<b>76</b>	<b>106</b>
Technicien de laboratoire	14	1 427	842	38	14	56	721	581	144	56
Dont :										
Spé. A, sciences de la vie, de la Terre et biotechnologie	5	677	401	13	5	18	336	283	46	18
Spé. B, sciences physiques et chimiques	9	750	441	25	9	38	385	298	98	38
Adjoint technique principal de laboratoire de 2 <sup>e</sup> classe	78	974	729	205	74	52	754	668	155	52
<b>Total filière laboratoire</b>	<b>92</b>	<b>2 401</b>	<b>1 571</b>	<b>243</b>	<b>88</b>	<b>108</b>	<b>1 475</b>	<b>1 249</b>	<b>299</b>	<b>108</b>
<b>Total</b>	<b>1 384</b>	<b>34 525</b>	<b>24 243</b>	<b>3 403</b>	<b>1 311</b>	<b>1 198</b>	<b>27 272</b>	<b>21 635</b>	<b>3 577</b>	<b>1 165</b>

(1) Sur liste principale.

(2) Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).

(3) Les concours uniques de CASU et de conseiller technique de service social sont comptabilisés dans les concours internes.

(4) Depuis la session 2004, le concours infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.

nc : non concerné.